



ADDENDA # 1

Date: le 9 décembre 2014

Projet: Projet de modernisation de l'éclairage du FEP

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. APPEL D'OFFRES, L'invitation prend fin :

REPLACER : « Mercredi, le 10 décembre 2014 à 14h00 »

PAR : « Vendredi, le 12 décembre 2014 à 14h00 »

2. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

AJOUTER :

« Le processus d'attribution du contrat sera comme suit: Le contrat sera attribué au plus bas soumissionnaire. Si les produits de substitution proposés ne sont pas acceptables selon les spécifications dans cet appel d'offres, le soumissionnaire peut accepter de fournir les produits indiqués dans les spécifications. Le prix proposé restera le même ; sinon, le contrat sera attribué au 2ème plus bas soumissionnaire. »

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.